



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 43

Votants : 50

N° CC2023-07-15

OBJET :
PROJET
D'IMPLANTATION
D'UNE USINE DE
PRODUCTION
D'HYDROGENE VERT
GROUPE QAIR
DECISION DE PRINCIPE

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 20 septembre 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Christophe SARRE ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Christian JEROME ;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Michel BANCAREL ; Marc BEAUMONT ; Claude DUBOSCLARD ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

AR Prefecture

063-200072080-20230926-CC20230715-DE
Reçu le 04/10/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1414-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy, modifiés suivant arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme du 13 mars 2019,

Considérant les grandes politiques nationales en faveur du développement des énergies renouvelables et notamment la Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Considérant la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Considérant la reprise par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) des objectifs de développement des énergies renouvelables ;

Considérant que les projets ENR (Energies Renouvelables) doivent prendre en compte les autres politiques structurantes, en particulier celles de la préservation des sols, des espaces naturels, agricoles et forestiers et du patrimoine paysager et bâti,

Considérant la présentation du projet d'implantation d'une usine de production d'hydrogène vert du Groupe QAIR sur la commune de Saint Eloy-les-Mines, lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2023,

Considérant tout l'intérêt porté par la Communauté de Communes du Pays de St Eloy au développement des projets ENR sur son territoire, sous condition de leur conformité aux Lois et Règlements en vigueur

Propose au Conseil Communautaire :

- De se positionner en faveur de l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes
- D'émettre un avis consultatif de principe concernant le projet d'implantation d'une usine de production d'hydrogène vert du Groupe QAIR,
- D'autoriser le Président à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne suite de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces décisions
- charge M. le Président et la Directrice Générale des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 26 septembre 2023.

Le Président
Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes